

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Table des matières

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2019 A 2022.....	3
I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
I-1 <i>Les impôts et taxes</i>	6
I-2 <i>Les dotations et participations reçues.....</i>	10
I-3 <i>Les produits d'exploitation.....</i>	13
I-4 <i>Les autres produits.....</i>	15
I-5 <i>Les opérations d'ordre</i>	16
II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	16
II-1 <i>Les charges de personnel.....</i>	17
II-2 <i>Les charges à caractère général</i>	18
II-3 <i>Les subventions de fonctionnement versées.....</i>	19
II-4 <i>Les charges financières</i>	20
II-5 <i>Les autres charges réelles</i>	21
II-6 <i>Les dépenses d'ordre.....</i>	21
III) L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	22
IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	23
V) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	25
VI) LA GESTION DE LA DETTE	29
VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS	31
VII-1 <i>Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours</i>	31
VII-2 <i>Le budget annexe des Prestations Cimetières</i>	35
VII-3 <i>Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).....</i>	37
Annexe : PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE	

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2019 A 2022

En M€	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Recettes de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	187,484	180,546	191,846	205,564	13,718	7,2%
Dépenses de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,282	150,306	155,839	169,146	13,307	8,5%
Epargne de gestion (3) = (1)-(2)	33,201	30,240	36,007	36,418	0,411	1,1%
Intérêts de la dette (4a)	12,790	8,364	7,970	7,575	-0,395	-5,0%
Dont IRA (4b)	3,691	0,000	0,000	0,017	0,017	0,0%
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	24,103	21,876	28,036	28,860	0,824	2,9%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	12,9%	12,1%	14,6%	14,0%		-3,9%
Recettes définitives d'investissement (6)	21,965	9,224	9,011	8,389	-0,622	-6,9%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	46,068	31,100	37,048	37,232	0,184	0,5%
Dépenses d'investissement (8)	27,617	24,370	23,211	39,912	16,700	71,9%
Remboursement du capital de la dette (9)	16,572	14,586	14,836	20,715	5,879	39,6%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	-1,878	7,856	1,000	23,395	22,395	2239,6%
Emprunt (11)	5,145	5,030	10,030	15,378	5,348	53,3%
Fonds de roulement au 1er janvier	8,768	15,899	12,654	21,778	9,124	72,1%
Fonds de roulement au 31 décembre	15,899	12,654	21,778	13,961	-7,818	-35,9%
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	37,6	30,7	51,0	30,1	-20,9	-40,9%
Encours de dette au 31 décembre	210,727	201,171	196,365	191,027	-5,338	-2,7%
Capacité de désendettement au 31 décembre (en année)	8,7	9,2	7,0	6,6	-0,4	-5,4%

L'**environnement macroéconomique défavorable** de 2022 s'est traduit dans les comptes des collectivités, confrontées à des difficultés d'approvisionnement, l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières. Les comptes ont également été impactés par les mesures de revalorisation salariale des agents publics. Dans ce contexte, la dynamique des recettes a néanmoins permis à la collectivité de soutenir son niveau d'épargne.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont de 207,367 M€. Hors cessions et reprises sur provisions, elles représentent 205,564 M€ en 2022 contre 191,846 M€ en 2021 soit une augmentation de 13,718 M€ (+7,2 %). Le niveau des impôts et taxes s'élevant à 131,657 M€ en 2022 (+13,795 M€ soit +11,7 % par rapport à l'année précédente) explique principalement cette évolution.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont de 177,416 M€. Hors charges financières, travaux en régie et provisions, les DRF représentent 169,146 M€ en 2022 contre 155,839 M€ en 2021 soit une hausse de 13,307 M€ (+8,5 %). Les charges de personnel évoluent de +7,034 M€ en 2022 (+7,1 % par rapport à 2021) en raison du renforcement des services et des revalorisations salariales (augmentation du point d'indice et évolution du RIFSEEP). De même, impactées par la hausse exponentielle des prix de l'énergie et des matières premières, les charges à caractère général progressent de 3,488 M€ (+11,0 %).

L'épargne de gestion générée s'élève à 36,418 M€, soit +0,411 M€ comparé à 2021. Cet indicateur correspond à l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors charges financières.

L'autofinancement qui résulte du solde positif entre les RRF et les DRF retraitées croît légèrement par rapport à 2021, en s'élevant à **28,843 M€** contre 28,036 M€ soit une progression de 0,806 M€ grâce à la baisse des frais financiers. Le **taux d'autofinancement brut** calculé en rapportant l'autofinancement brut sur les RRF retraitées suit naturellement cette trajectoire en s'établissant à **14,0 %** (14,6 % en 2021).

Aussi, la **CAF nette** qui s'obtient en soustrayant de la CAF brute le remboursement en capital de la dette (+ 5,879 M€ par rapport à 2021), est de **8,128 M€** (contre 13,2 M€ en 2021) soit une baisse de 5,072 M€ (-38,4 %).

Les dépenses d'équipement 2022 de la commune s'élèvent à 30,629 M€, marquant une progression significative (+36,1%) par rapport à 2021 (22,508 M€). Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2022 s'élève à 78,2 % sur un budget total de 39,173 M€.

Le niveau des **ressources propres d'investissement** s'élève à **8,389 M€** soit -0,622 M€ par rapport à 2021, en raison principalement d'une diminution du Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la taxe d'aménagement et des subventions d'équipement perçues.

Par ailleurs, **le fonds de roulement** de **13,961 M€** à fin 2022 est en baisse de -35,9% grâce à un recours mesuré à l'emprunt. **L'encours de dette** à fin 2022 baisse de -5,338 M€ et reste ainsi maintenu **sous le seuil de 200 M€**. Il est en effet de 191,027 M€ contre 196,365 M€ au CA 2021.

En outre, la hausse de l'autofinancement parallèlement à cette baisse de l'encours de dette permet de renforcer une **capacité de désendettement** qui est **réduite désormais à 6,6 ans** (7 ans en 2021).

Du point de vue budgétaire, le **résultat de l'exercice 2022** présente un excédent global des sections de fonctionnement et d'investissement de **7,625 M€** contre 25,866 M€ en 2021.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	108 807 043,96	224 816 805,16	333 623 849,12
- Réalisations - Titres émis	49 957 582,85	208 239 073,49	258 196 656,34
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	108 807 043,96	224 816 805,16	333 623 849,12
- Réalisations - Mandats émis	63 114 637,58	187 456 627,52	250 571 265,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 157 054,73	20 782 445,97	7 625 391,24

Celui-ci est réparti comme suit :

- -13,157 M€ pour la section d'investissement (contre +6,272 M€ en 2021) ;
- +20,782 M€ pour la section de fonctionnement (contre +19,594 M€ en 2021).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (a)	Part affectée à l'investissement (b)	Résultat de l'exercice 2022 (c)	Résultat de clôture 2022 (a)-(b)+(c)
INVESTISSEMENT	-15 460 085,43	-	-13 157 054,73	-28 617 140,16
FONCTIONNEMENT	37 244 244,21	15 460 085,43	20 782 445,97	42 566 604,75
TOTAL	21 784 158,78	15 460 085,43	7 625 391,24	13 949 464,59

L'excédent global de clôture 2022, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à **+13,950 M€** (contre +21,784 M€ en 2021), soit :

- -28,617 M€ pour l'investissement (-15,460 M€ en 2021) ;
- +42,567 M€ pour le fonctionnement (contre +37,244 M€ en 2021).

Par ailleurs, il n'a pas été constaté de restes à réaliser d'investissement. Le **besoin d'investissement** est donc porté à hauteur du déficit de cette section soit **15,460 M€**.

L'excédent global de fonctionnement (42,567 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le **disponible réel** dégagé à la clôture de l'exercice 2022 (excédent de fonctionnement reporté sur 2023) **s'établit donc au même niveau que le résultat de clôture soit à 13,950 M€ (contre 21,784 M€ en 2021)**.

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à **208,239 M€, en hausse de 7,6 % (+14,660 M€)** par rapport à 2021.

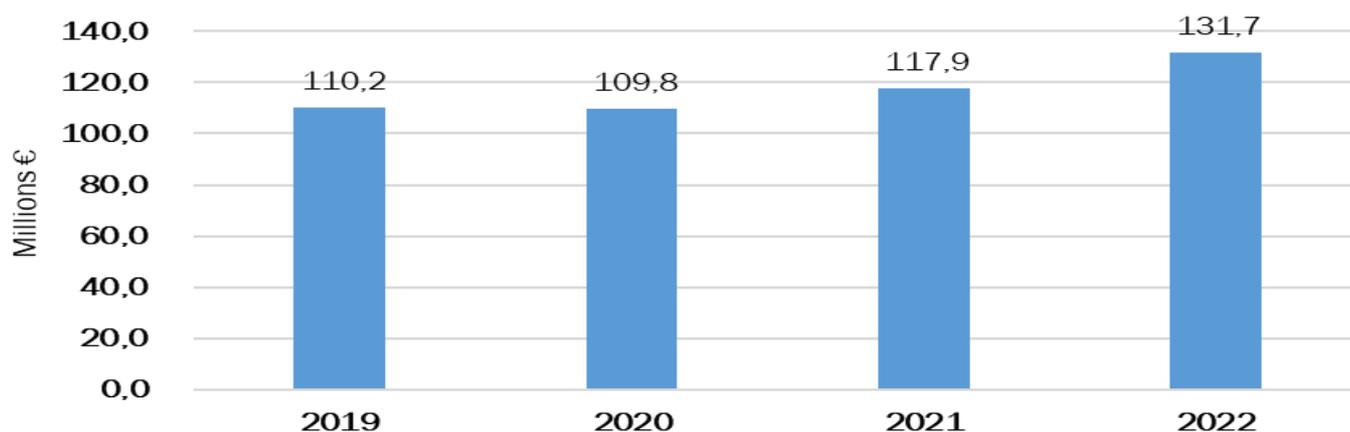
Les recettes réelles s'affichent à **207,367 M€ soit une augmentation de 14,676 M€ (+7,6 %)** par rapport à 2021. Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Les opérations d'ordre (0,872 M€) concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,575 M€) et la reprise des subventions d'équipement et moins-values de cessions (0,297 M€).

Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Impôts et taxes	110,171	109,810	117,862	131,657	13,795	11,7%
Dotations et participations	48,400	49,051	47,789	47,727	-0,061	-0,1%
Produits d'exploitation	23,475	16,382	20,239	22,220	1,981	9,8%
Autres produits de gestion courante	4,350	3,563	2,155	2,054	-0,101	-4,7%
Produits financiers	0,563	0,246	0,301	0,165	-0,136	-45,1%
Produits exceptionnels	12,946	1,794	4,068	3,149	-0,919	-22,6%
Autres recettes de fonctionnement	0,173	0,305	0,277	0,395	0,118	42,4%
TOTAL	200,079	181,151	192,691	207,367	14,676	7,6%

*Avec cessions

I-1 Les impôts et taxes

Impôts et Taxes : 63% des recettes réelles



131,657 M€ (+13,795 M€ soit + 11,7 % / 2021)

Impôts et Taxes (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Fiscalité directe :	98,146	98,941	105,168	118,188	13,020	12,4%
Produits des impôts directs	82,560	83,342	88,811	100,563	11,753	13,2%
Attribution de compensation	14,020	14,033	14,033	15,295	1,261	9,0%
Dotation de Solidarité Communautaire	1,566	1,566	2,324	2,330	0,006	0,3%
Fiscalité indirecte :	12,025	10,869	12,694	13,469	0,775	6,1%
Droits de mutation	7,303	7,172	8,520	8,942	0,422	5,0%
Taxe Locale à la Publicité Locale/Emplacements publicitaires	0,538	0,538	0,527	0,509	-0,018	-3,3%
Autres taxes indirectes	4,185	3,158	3,648	4,018	0,370	10,2%
TOTAL	110,171	109,810	117,862	131,657	13,795	11,7%

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- La fiscalité directe (impôts, attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) pour 118,188 M€ ;
- La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxes locales et autres taxes indirectes) pour 13,469 M€.

L'évolution des impôts et taxes 2022 par rapport au CA 2021 est principalement due :

- A l'augmentation du produit des impôts directs locaux votés en 2022 (revalorisation des bases et augmentation des taux,
- A la revalorisation de l'attribution de compensation versée par TMVL suite à l'adoption du pacte financier et fiscal intervenu en 2022,
- A la dynamique des droits de mutation (+5% par rapport à 2021) en lien direct avec l'activité du marché de l'immobilier.

I-1-a La fiscalité directe

Le produit de la **fiscalité directe** comprend les produits des impôts directs ainsi que l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Tours Métropole. Ces recettes ressortent à hauteur de **118,188 M€** en 2022, soit une augmentation de 13,020 M€ (+12,4 %) par rapport à 2021.

Le **produit des trois taxes ménage, d'un montant de 100,563 M€**, évolue de + 11,753 M€, soit +13,2 % entre 2021 et 2022.

Le **produit des impôts directs** correspond aux bases d'imposition des taxes ménages multipliées par les taux votés par la Ville.

Pour rappel, suite à la réforme relative à la Taxe d'Habitation, en 2021, la suppression du produit de cette taxe a été compensée par un transfert de bases de taxe foncière du Département et l'application d'un coefficient correcteur représentant un montant de 14,470 M€ pour l'année 2022.

L'évolution des **bases fiscales** dépend de deux critères :

- La **variation nominale** de la valeur des biens est fixée depuis 2019 en fonction de l'évolution des prix à la consommation harmonisés entre novembre N-1 et novembre N. La revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs a été pour 2022 de + 3,4 % pour les trois taxes, contre + 0,2 % en 2021.
- La **variation physique** des biens taxables (locaux nouveaux ou préalablement exonérés, locaux vacants, locaux démolis, ...) La variation physique du foncier bâti est en augmentation en 2022 par rapport à 2021 de +0,48% dont +1,08% pour les locaux d'habitation.

Bases réelles d'imposition (en €)	2019	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation (dont THLV)	182 063 924	181 443 455	13 918 349	14 388 408
Evolution	2,93%	0,99%	-92,33%	3,38%
Variation nominale	2,20%	0,90%	0,20%	3,40%
Variation physique	0,73%	0,09%	-92,53%	-0,02%
Foncier Bâti	182 865 907	185 788 379	182 347 346	189 415 776
Evolution	2,34%	1,60%	-1,85%	3,88%
Variation nominale	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%
Variation physique	0,14%	0,40%	-2,05%	0,48%
Foncier Non-Bâti	454 231	450 483	570 499	577 797
Evolution	1,13%	-0,83%	26,64%	1,28%
Variation nominale	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%
Variation physique	-1,07%	-2,03%	26,44%	-2,12%
TFPB + TFPNB	183 320 138	186 238 862	196 836 194	204 381 981

Source : états fiscaux 1288

Les **taux votés** ont été fixés en 2022 à :

- 22,42 % pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 43,44 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- 40,03 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Le niveau des abattements a été conservé en 2022.

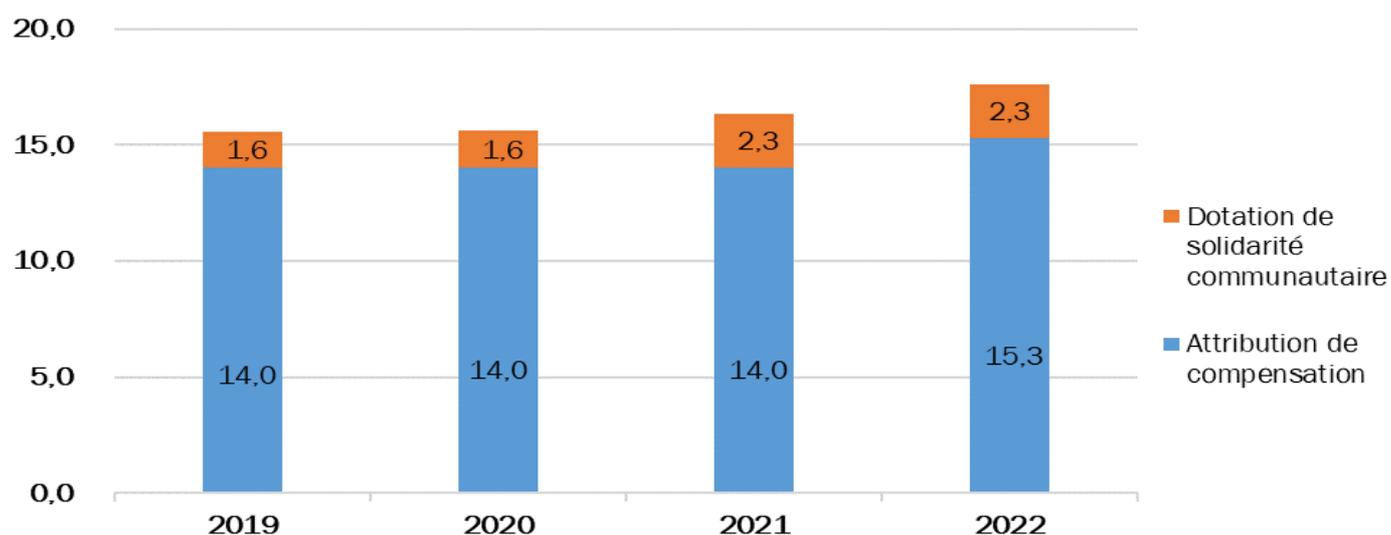
En M€	2019	2020	2021	2022
TAXE D'HABITATION				
Bases d'imposition	182,064	181,443	13,918	14,388
<i>Evolution des bases</i>	5,177	-0,620	-167,525	0,470
Taux d'imposition	22,42%	22,42%	22,42%	22,42%
<i>Variation du taux</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe d'habitation	40,828	41,226	3,127	3,226
<i>Evolution du produit</i>	1,172	0,398	-38,099	0,099
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	1,161	-0,139	-37,559	0,105
Effet taux ((bases N x taux N)-(bases N x taux N-1))	0	0	0	0
TAXE SUR LE FONCIER BATI				
Bases d'imposition	182,866	185,788	182,347	189,416
<i>Evolution des bases</i>	4,179	2,922	-3,441	7,068
Taux d'imposition	22,46%	22,46%	38,94%	43,44%
<i>Variation du taux</i>	0,00%	0,00%	0,00%	11,56%
Produit de la Taxe sur le foncier bâti SANS coefficient correcteur	41,051	41,646	71,177	82,407
<i>Evolution du produit</i>	0,930	0,596	29,531	11,230
Produit de la Taxe sur le foncier bâti AVEC coefficient correcteur			85,010	96,877
<i>Evolution du produit</i>			43,364	11,867
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)			-0,773	3,343
Effet taux ((bases N x taux N)-(bases N x taux N-1))	0,000	0,000	0,000	8,524
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI				
Bases d'imposition	0,454	0,450	0,570	0,578
<i>Evolution des bases</i>	0,005	-0,004	0,120	0,007
Taux d'imposition	36,03%	36,03%	36,03%	40,03%
<i>Variation du taux</i>	0,00%	0,00%	0,00%	11,10%
Produit de la Taxe sur le foncier non bâti	0,164	0,162	0,218	0,231
<i>Evolution du produit</i>	0,000	-0,001	0,056	0,013
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0,000	-0,001	0,043	0,003
Effet taux ((bases N x taux N)-(bases N x taux N-1))	0,000	0,000	0,000	0,010
TOTAL PRODUIT DES IMPOTS DIRECTS	82,043	83,035	88,355	100,334
<i>Evolution du produit</i>	2,10	0,99	5,32	11,98
<i>Effet bases</i>	1,16	-0,14	-38,29	3,45
<i>Effet taux</i>	0,00	0,00	0,00	8,53

Source : états fiscaux 1288 (rôles généraux)

Les reversements fiscaux de Tours Métropole Val de Loire représentent 17,625 M€. Ils comprennent l'Attribution de Compensation (AC) versée à hauteur de 15,295 M€ (+1,261 M€ par rapport à 2021) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 2,330 M€ (stable par rapport à 2021).

L'augmentation de l'attribution de compensation est liée à l'adoption du pacte financier et fiscal 2022-2026 conclu entre les Villes et TMVL prévoyant notamment la réintégration dans le budget des communes des dépenses liées aux subventions culturelles, sportives et « événementielles » ainsi que l'arrêt de la prise en charge des frais de transport pédagogiques.

Evolution des reversements de TMVL



I-1-b La fiscalité indirecte

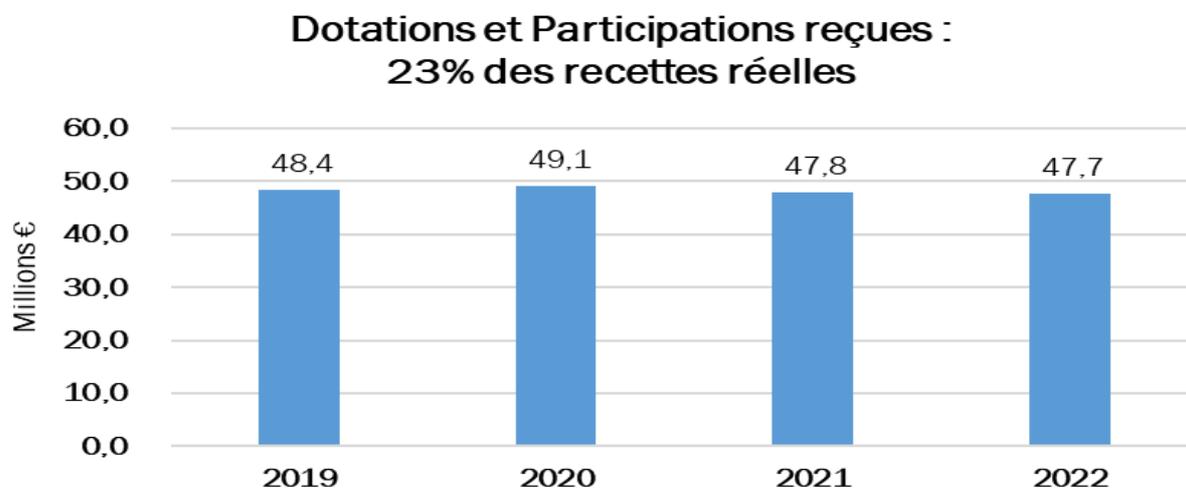
Les recettes fiscales indirectes (13,470 M€) sont en augmentation de 0,777 M€, soit 4.1 % par rapport à 2021 grâce aux dynamisme des droits de place et de mutation.

Recettes fiscales indirectes (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Droits de place	0,891	0,273	0,660	0,841	0,181	27,4%
Autres taxes pour utilisation du domaine	0,835	0,463	0,482	0,681	0,199	41,3%
Taxe sur l'électricité	2,426	2,422	2,502	2,497	-0,005	-0,2%
Taxes sur la publicité/TLPE	0,538	0,538	0,527	0,510	-0,017	-3,2%
Droits de mutation	7,303	7,172	8,520	8,942	0,422	5,0%
Autres taxes	0,033	0	0,003	0	-0,003	-100,0%
TOTAL	12,025	10,869	12,937	13,470	0,777	4,1%

Le montant des recettes perçues au titre des **droits de place** (foires et marchés) est impacté directement par l'activité économique. En 2022, il s'établit à 0,841 M€, soit +0,181 M€ comparé à 2021. Il convient de rappeler que l'année 2022 n'a pas fait l'objet d'octroi d'exonérations (sur les terrasses et abonnements sur les marchés) ni d'annulation de manifestations (brocantes, vide-greniers et Vitiloire) contrairement à l'année 2021. Le réalisé 2022 tend à se rapprocher du niveau des recettes perçues en 2019 avant la crise sanitaire.

Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent plus de 66 % des recettes fiscales indirectes de la Ville en 2022. Ces recettes conjoncturelles sont restées dynamiques (+4,9%) en dépit d'une décreue du volume global des transactions immobilières constatée au niveau national et départemental (de l'ordre de -6% en Indre et Loire) entre 2021 et 2022.

I-2 Les dotations et participations reçues



47,727 M€ (-0,061 M€ soit -0,1 % / 2021)

Les **dotations et participations reçues** intègrent les **concours financiers** de l'Etat pour **35,712 M€** (+0,729 M€), les **allocations compensatrices** des dégrèvements et exonérations fiscaux pour **2,036 M€** (+0,374 M€) et les **subventions de fonctionnement** provenant de divers partenaires financeurs pour **9,979 M€** (-1,164 M€).

L'ensemble des dotations perçues par la Ville est quasiment stable (-0,061M€) entre 2022 et 2021.

Dotations et Participations (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Dotation Globale de Fonctionnement	32,966	33,273	33,752	34,321	0,569	1,7%
Autres dotations	1,289	1,284	1,231	1,391	0,160	13,0%
Allocations compensatrices	4,419	4,714	1,663	2,036	0,374	22,5%
Subventions de fonctionnement	9,735	9,780	11,143	9,979	-1,164	-10,4%
<i>Dont subvention CAF</i>	6,498	6,162	6,697	6,388	-0,3	-4,6%
TOTAL	48,409	49,051	47,789	47,727	-0,061	-0,1%

I-2-a Les concours financiers de l'Etat

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

La part forfaitaire de la DGF (25,782 M€) est en légère augmentation (+0,127 M€) sachant qu'elle est calculée selon les modalités suivantes :

- Reconstitution de la dotation forfaitaire notifiée en 2021 (25,655 M€ pour la Ville) ;
- Prise en compte de l'évolution de la population DGF entre 2021 (141 867 habitants) et 2022 (142 879 habitants). La part dynamique de la population s'élève à + 0,127 M€ pour la commune de Tours.

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (€)	2019	2020	2021	2022
Population DGF	142 130	140 983	141 867	142 879
- Population INSEE	139 963	138 616	139 230	139 843
- Résidences secondaires	2 071	2 271	2 541	2 940
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	25 671 351	25 741 241	25 562 485	25 655 177
Part dynamique de la population	69 890	-143 563	110 704	126 811
Ecrêtement	0	-35 193	-18 012	0
TOTAL	25 741 241	25 562 485	25 655 177	25 781 988
Différence par rapport à N-1	69 890	-178 756	92 692	126 811
Evolution / N-1	0,30%	-0,69%	0,36%	0,49%

Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la **péréquation verticale** concernent :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La Ville de Tours a bénéficié d'une hausse de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)** de 0,408 M€ par rapport à 2021 (7,203 M€ contre 6,795 M€).

Pour rappel, les critères d'éligibilité à la DSU ont été modifiés en 2017.

Seules les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois et demi le potentiel financier moyen de leur strate démographique sont éligibles à la DSU.

La Ville est également bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**.

Elle remplit en effet les conditions suivantes :

- Le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;
- L'effort fiscal (rapport entre le produit fiscal perçu par la collectivité et le potentiel fiscal correspondant aux bases de la collectivité sur lesquelles sont appliquées les taux moyens nationaux) est supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.

Ces deux conditions sont vérifiées puisque le potentiel financier par habitant de la commune est de 1 144,95 € (strate = 1 252,15 €) et que l'effort fiscal est de 1,335713 (strate = 1,321858).

La DNP, de 1,335 M€ en 2022, est en très légère augmentation par rapport à 2021.

Le montant de la **Dotation Générale de Décentralisation (0,986 M€ en 2022 contre 0,987 M€ en 2021)**, qui concerne principalement la compensation au titre du service communal d'hygiène et de santé, est quasiment stable entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

I-2-b Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices, de 2,036 M€ en 2022, sont en nette augmentation par rapport à 2021.

Pour rappel, suite à la réforme de la TH, la Ville ne perçoit plus les allocations se rapportant à cette taxe. Désormais, les allocations compensatrices concernent uniquement les taxes foncières. A partir de 2021, elles comprennent également les allocations compensatrices départementales ainsi que la compensation de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels.

La forte augmentation constatée entre 2021 et 2022 provient essentiellement de la compensation au titre de l'abattement de 30% de TFB dont bénéficient les logements situés en ZUS devenus QPPV. Cette compensation est calculée en appliquant à la base exonérée le taux de TFB voté en N-1. En 2021, la compensation était calculée sur le taux de TFB 2020 (22,46%) alors qu'en 2022 la compensation était calculée sur le taux de TFB 2021 de 38,94% cumulant le taux communal (22,46%) et le taux départemental (16,48%) dans le cadre de la réforme de la TH.

Allocations compensatrices (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
T.H.	3,989 6,97%	4,278 7,24%	0 -100,00%	0	0	-
T.F.	0,430 4,28%	0,436 1,40%	1,663 281,42%	2,036 22,43%	0,373	22,4%
TOTAL	4,419	4,714	1,663	2,036	0,373	22,4%

I-2-c Les subventions de fonctionnement

Le montant des **subventions de fonctionnement reçues (9,979 M€)** en 2022 est inférieur au montant perçu en 2021 de 1,164 M€.

La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

Subventions de fonctionnement (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Etat	0,284	0,409	1,280	1,102	-0,178	-13,9%
Région Centre	0,018	0,033	0,026	0,052	0,026	100,0%
Département	0,217	0,212	0,287	0,241	-0,046	-16,0%
Communes	0,078	0,083	0,051	0,083	0,032	62,7%
Tours Métropole Val-de-Loire	2,462	2,606	2,781	2,035	-0,746	-26,8%
Autres	6,638	6,427	6,718	6,466	-0,252	-3,8%
<i>Dont CAFIL</i>	<i>6,498</i>	<i>6,162</i>	<i>6,697</i>	<i>6,388</i>	<i>-0,309</i>	<i>-4,6%</i>
TOTAL	9,697	9,770	11,143	9,979	-1,164	-10,4%

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) est le premier financeur. Elle soutient principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance. Le montant des titres émis en 2022 est de 6,388 M€ contre 6,697 M€ en 2021 soit une baisse de 0,309 M€ correspondant principalement à la fin du versement des aides COVID venant compenser la perte d'activités intervenue en 2021.

La métropole est le deuxième financeur. Elle apporte notamment son soutien au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc pour un montant de 1,169 M€ et du Musée des Beaux-Arts à hauteur de 0,550 M€. Conformément au pacte financier et fiscal métropolitain, ces fonds de concours en fonctionnement se réduisent progressivement à raison de 20% par an, pour ensuite être transférés en investissement uniquement.

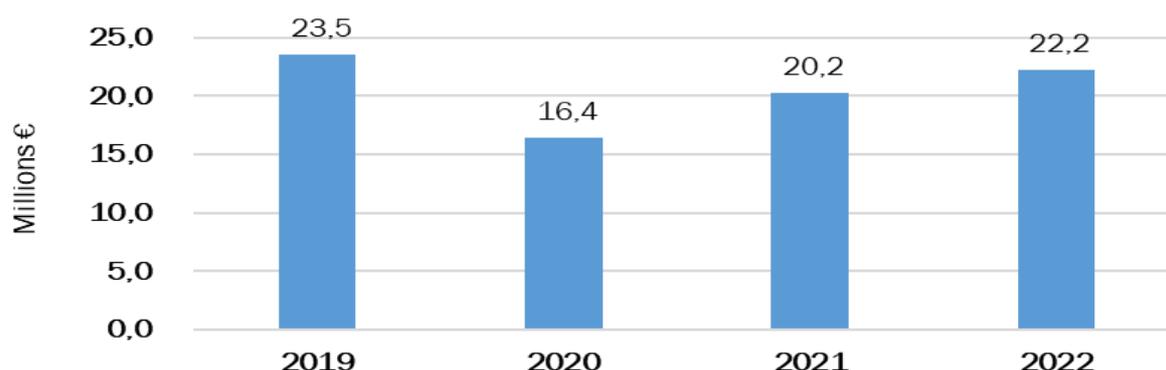
Les subventions de fonctionnement versées par **l'Etat** connaissent une diminution (- 0,178 M€) en 2022 suite à la fin du remboursement d'agents mis à disposition auprès du SDIS pour le centre de vaccination.

Les aides versées par l'Etat se composent principalement de :

- 300 000 € au titre de la politique CT AIR pour l'accueil et l'intégration des réfugiés,
- 276 000 € dans le cadre du plan Logement d'Abord.

I-3 Les produits d'exploitation

Produits d'exploitation : 11 % des recettes réelles



22,220 M€ (+1,981 M€ soit +9,8 % / 2021)

Produits d'exploitation (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Redevance du domaine public + ventes	9,392	6,591	7,746	8,144	0,398	5,1%
<i>Dont droits de stationnement</i>	<i>5,850</i>	<i>4,285</i>	<i>5,020</i>	<i>5,197</i>	<i>0,177</i>	<i>3,5%</i>
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	<i>2,475</i>	<i>1,593</i>	<i>1,676</i>	<i>1,963</i>	<i>0,287</i>	<i>17,1%</i>
Prestations de service	9,036	5,204	7,774	8,947	1,174	15,1%
Remboursements de frais et autres	5,047	4,587	4,719	5,129	0,410	8,7%
TOTAL	23,475	16,382	20,239	22,220	1,981	9,8%

Les produits d'exploitation augmentent de 1,981 M€ et atteignent 22,220 M€ en 2022. L'essentiel de cette hausse résulte de l'évolution des prestations de service.

Les **prestations de services** (8,947 M€ soit +1,174 M€ par rapport à 2021) regroupent, pour l'essentiel, les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Elles intègrent une revalorisation moyenne des tarifs de 0,9 % pour l'exercice 2022 (contre 0,5 % en 2021).

Prestations de services (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Services culturels	0,708	0,402	0,530	0,768	0,239	45,08%
Services de loisirs et sportifs	1,816	0,960	1,340	1,797	0,457	34,14%
Services d'accueil petite enfance	1,692	1,190	1,473	1,641	0,168	11,42%
Services périscolaires	4,696	2,508	4,292	4,605	0,313	7,29%
Autres	0,125	0,144	0,140	0,136	-0,004	-2,79%
TOTAL	9,036	5,204	7,774	8,947	1,174	15,10%

Contrairement à 2021, il n'y pas eu de période de confinement en 2022. L'activité des services culturels, de loisirs et sportifs, d'accueil de la petite enfance et du périscolaire de la Ville a donc pu s'exercer sur une année pleine et entière. Ainsi, les recettes de fonctionnement ont fortement augmenté par rapport à l'année 2021 (soit +15,10%), renouant pratiquement avec le niveau de 2019, avant la crise sanitaire.

Les **remboursements de frais et autres** (5,524 M€) correspondent aux remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. Ils sont en hausse au regard du réalisé 2021.

Remboursements et autres produits (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	0,773	0,930	0,902	0,858	-0,045	-4,9%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	0,133	0,223	0,258	0,268	0,011	4,1%
- Tours Métropole Val-de-Loire	0,422	0,424	0,419	0,424	0,005	1,3%
- Autres organismes	0,219	0,283	0,226	0,165	-0,061	-26,8%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	4,093	3,608	3,715	4,089	0,374	10,1%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	0,125	0,130	0,150	0,089	-0,061	-40,9%
- Tours métropole Val-de-Loire	3,197	2,929	2,955	3,283	0,328	11,1%
- Autres organismes	0,771	0,548	0,610	0,718	0,108	17,7%
AUTRES PRODUITS	0,355	0,354	0,379	0,577	0,198	52,2%
TOTAL	5,221	4,892	4,996	5,524	0,528	10,6%

Concernant la **mise à disposition de personnel**, Tours Métropole Val de Loire est le premier organisme concerné (0,424 M€, soit près de 50 % du total des remboursements à ce titre). Les agents communaux mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services donnent lieu à un remboursement au prorata des missions exercées pour le compte de la métropole.

D'autres mises à disposition sont effectuées pour le comité des œuvres sociales, les budgets annexes, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

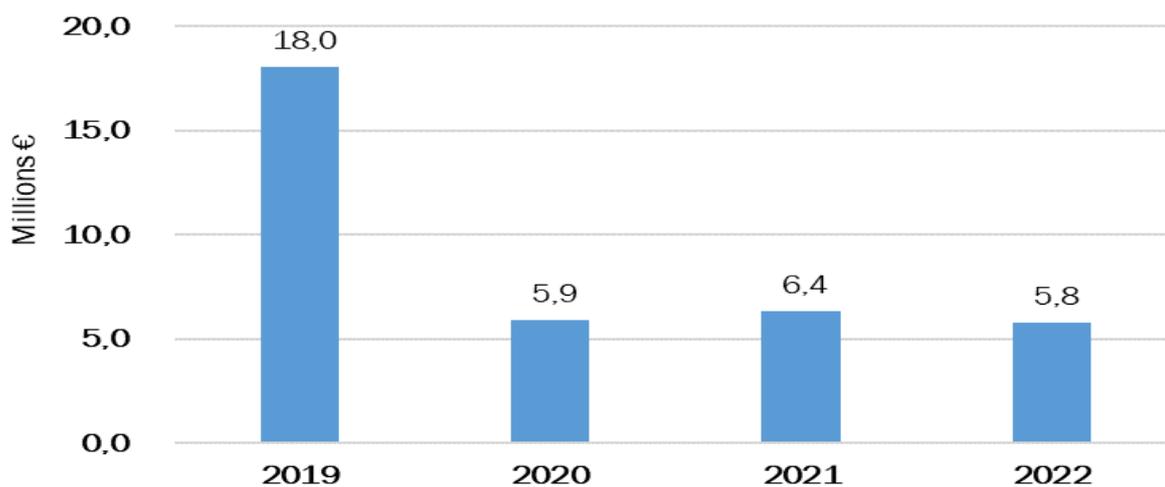
Concernant les **remboursements de charges**, Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours 3,283 M€, se composant principalement des charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements reconnus d'intérêt métropolitain mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier, gestion de la rivière de contournement, terrain de grands jeux métropolitains de la Chambrière, terrains synthétiques 9 et 10 de la Vallée du Cher) et du parc de véhicules métropolitains entretenus par la Ville.

Enfin, cette rubrique intègre la facturation aux budgets annexes de la Ville et à la caisse des écoles des frais d'administration générale et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

I-4 Les autres produits

Autres produits : 3% des recettes réelles



5,763 M€ (-0,644 M€ soit -10,0 % / 2021)

Autres produits (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Autres produits de gestion courante	4,350	3,563	2,155	2,054	-0,101	-4,68%
Produits financiers	0,563	0,246	0,301	0,165	-0,136	-45,12%
Produits exceptionnels	12,946	1,794	3,673	3,149	-0,525	-14,29%
Autres recettes de fonctionnement	0,173	0,305	0,277	0,395	0,118	42,40%
TOTAL	18,033	5,908	6,407	5,763	-0,644	-10,05%

Les **autres produits de gestion courante** : 2,054 M€, soit -0,101 M€ comparé à 2021, comprennent :

- Les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville pour 1,789 M€,
- Les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,102 M€ ;
- Divers autres produits pour 0,163 M€.

Les **produits financiers** : 0,165 M€, soit -0,136 M€ par rapport à 2021, comptabilisent des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (LIGERIS principalement).

Les **produits exceptionnels (3,149 M€)** comprennent notamment 1,500 M€ de produits de cession d'actifs (cessions de hangars), 0,303 M€ de reprise de provisions et 0,118 M€ de recettes de mécénat.

I-5 Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre représentent 0,872 M€ comme en 2021. Elles regroupent les travaux en régie (0,575 M€) et la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et cessions (0,297 M€).

Les **travaux effectués en régie** donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif de la collectivité. En 2022, leur montant est en légère diminution (-0,102M€). Les services opérateurs sont la Direction Architecture et Bâtiments (62%), la Direction du Patrimoine Végétal et la Biodiversité (20%) et la Direction des Sports (18%). La nature des dépenses est répartie entre les charges à caractère général (39 %) et les charges de personnel et frais assimilés (61 %).

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

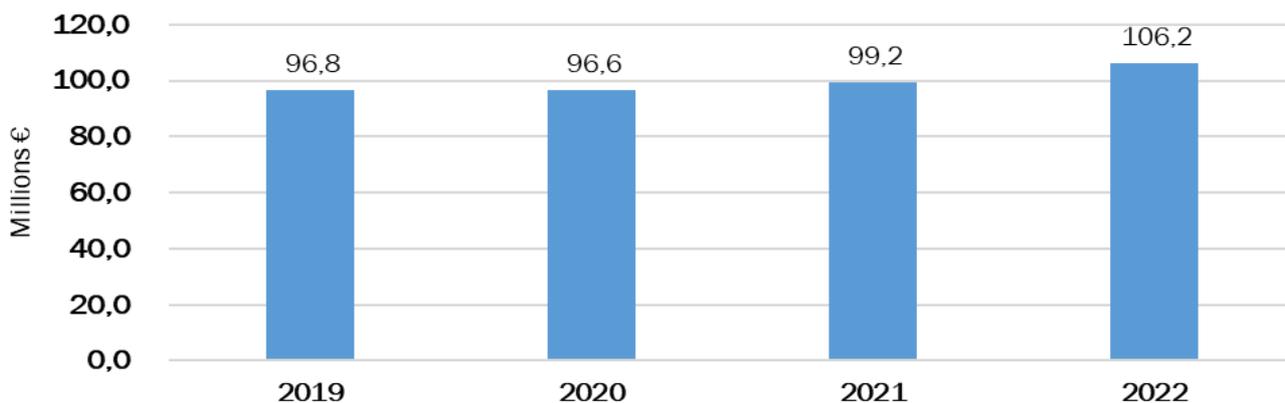
Le **montant total des dépenses de fonctionnement** atteint **187,457 M€ en 2022**, soit une hausse de 7,8% par rapport à 2021 (+ 13,472 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 177,416 M€ (hors dépenses liées aux travaux en régie), soit une augmentation de **+7,6%** par rapport à 2021. Elles connaissent une progression supérieure à l'inflation moyenne constatée en 2022 (+5,2%) liée à la composition spécifique des dépenses communales.

Dépenses réelles de fonctionnement (en M€) Hors travaux en régie	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
Dépenses de personnel	96,818	96,623	99,164	106,198	7,034	7,1%
Charges à caractère général	31,264	27,974	31,673	36,807	5,133	16,2%
Subventions de fonctionnement	18,773	19,054	17,171	19,679	2,509	14,6%
Contingents	3,971	3,973	4,011	4,083	0,073	1,8%
Autres dépenses de gestion courantes	1,879	1,725	1,916	1,844	-0,071	-3,7%
Charges financières	12,790	8,364	7,970	7,575	-0,395	-5,0%
Charges exceptionnelles	1,386	2,155	2,504	0,313	-2,191	-87,5%
Autres dépenses de fonctionnement	1,515	0,511	0,433	0,915	0,482	111,4%
TOTAL	168,396	160,379	164,842	177,416	12,574	7,6%

I-6 Les charges de personnel

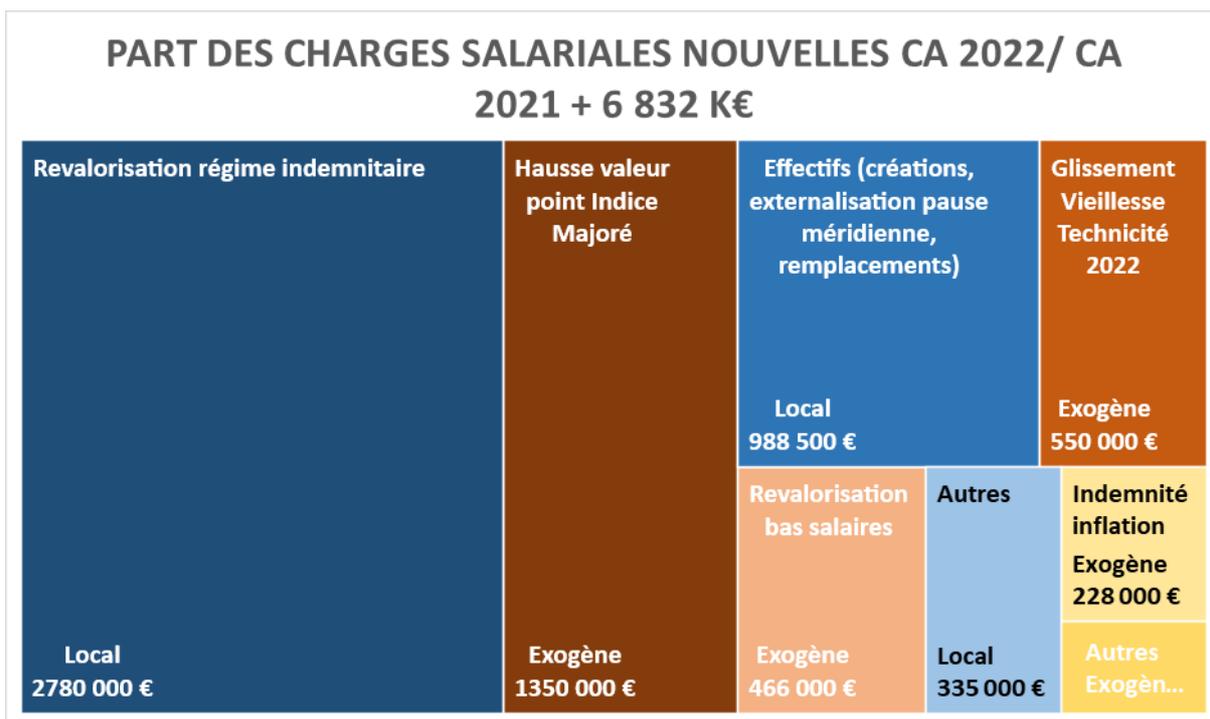
Personnel :
60 % des dépenses réelles



106,198 M€ (+7,034 M€ soit +7,1 % / 2021)

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 012 s'établit à **106,198 M€** (soit +7,1%) pour l'année 2022. L'année 2022 a été marquée par une forte inflation au niveau national qui a entraîné plusieurs augmentations des dépenses de personnel.

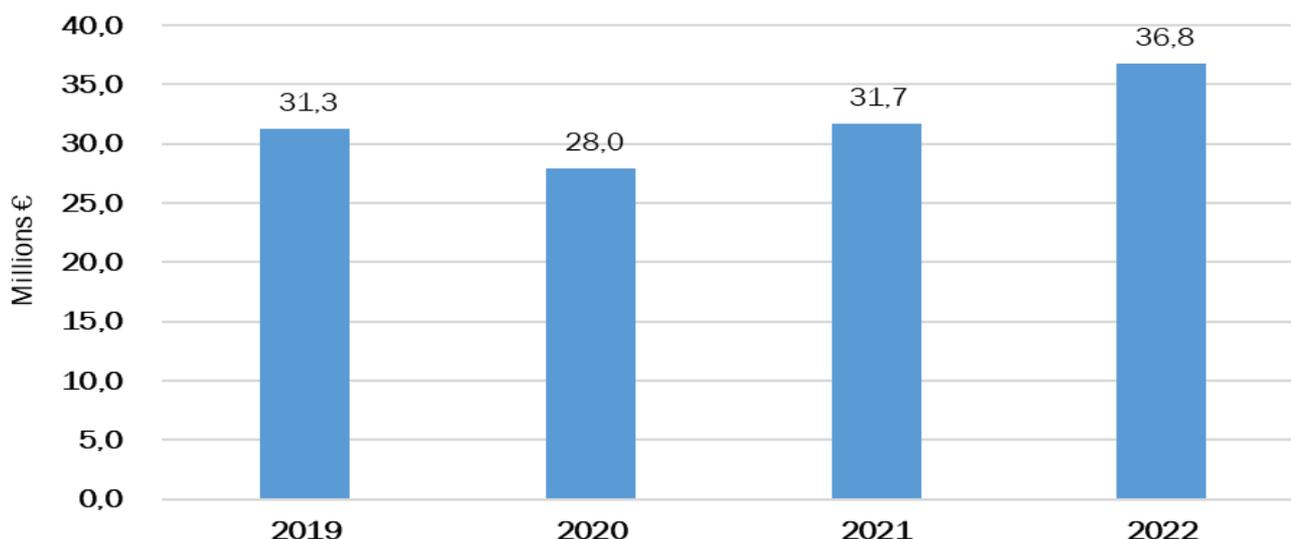
Ces augmentations ont été mesurées à hauteur de +6,832 M€. Cette évolution tient en premier lieu à des décisions prises au niveau national pour environ 40 % soit 2,728 M€ comprenant une hausse du point d'indice, l'évolution du glissement vieillesse technicité, la revalorisation des bas salaires, le versement d'une indemnité inflation et la mise en place d'opérations ponctuelles (renfort dans le cadre de la gestion des problématiques de délivrance des cartes nationales d'identité). Les autres 60%, correspondant à un montant de 4,103 M€, sont constitués en premier lieu de la revalorisation du régime indemnitaire pour 2,780 M€ - ce montant comprenant par ailleurs le versement d'une prime en juillet 2022 et l'impact des décisions prises au sein de la métropole quant à l'évolution de son propre régime indemnitaire – et des effets de l'évolution des effectifs (créations de postes, remplacements pour 0,988 M€).



La mutualisation de services entre la Ville et la Métropole de Tours depuis 2014 est marquée par des mouvements de personnel importants qui se sont stabilisés depuis 2020. Au global la mutualisation a été refacturée en 2022 à la Ville de Tours à hauteur de 9,058 M€ pour 230 agents en équivalent temps plein.

I-7 Les charges à caractère général

Charges à caractère général : 21 % des dépenses réelles



36,807 M€ (+5,133 M€ soit +16,2 % / 2021)

Charges à caractère général (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Achats	16,605	15,577	18,906	23,542	4,636	24,5%
Services extérieurs	8,251	6,892	5,664	6,129	0,465	8,2%
Autres services extérieurs	4,837	3,880	5,548	5,349	-0,198	-3,6%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,571	1,625	1,556	1,786	0,230	14,8%
TOTAL	31,264	27,974	31,673	36,807	5,133	16,2%

Les **charges à caractère général** regroupent les achats de biens et diverses charges externes de la collectivité. Elles augmentent de 16,2 % (+5,133 M€) en 2022 en raison, principalement, de la variation des postes de dépenses « Achats » et « Services extérieurs ».

➤ Les « **Achats** » : 23,542 M€ en 2022 contre 18,906 M€ en 2021, soit **+ 4,636 M€** en raison essentiellement de :

1) **L'impact de l'inflation** notamment sur les postes suivants :

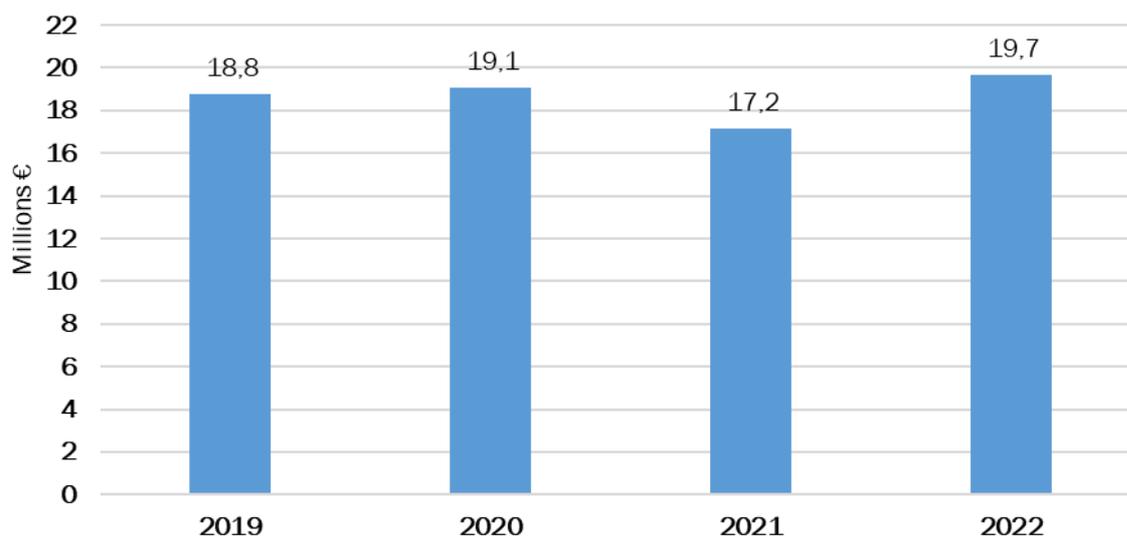
- Energie, électricité et chauffage urbain : +2,711 M€
- Alimentation +0,536 M€
- Carburant : +0,216 M€

2) **L'externalisation de la gestion de la pause méridienne** dans les écoles élémentaires à compter de septembre 2022 a engendré une dépense de 0,663 M€ sur le poste des prestations de service.

- Les « **Services extérieurs** » : 6,129 M€ en 2022 contre 5,664 M€ en 2021, soit **+ 0,465 M€** comprenant notamment une hausse des postes « locations et charges locatives » de 0,343 M€ due principalement aux frais liés à l'accueil du centre de vaccination au parc des expositions, à la location de bâtiments modulaires et à la reprise des animations commerciales (notamment Vitiloire).

I-8 Les subventions de fonctionnement versées

Subventions de fonctionnement : 11 % des dépenses réelles



19,679 M€ (+ 2,509 M€ soit +14,6 % / 2021)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions versées par type de bénéficiaire.

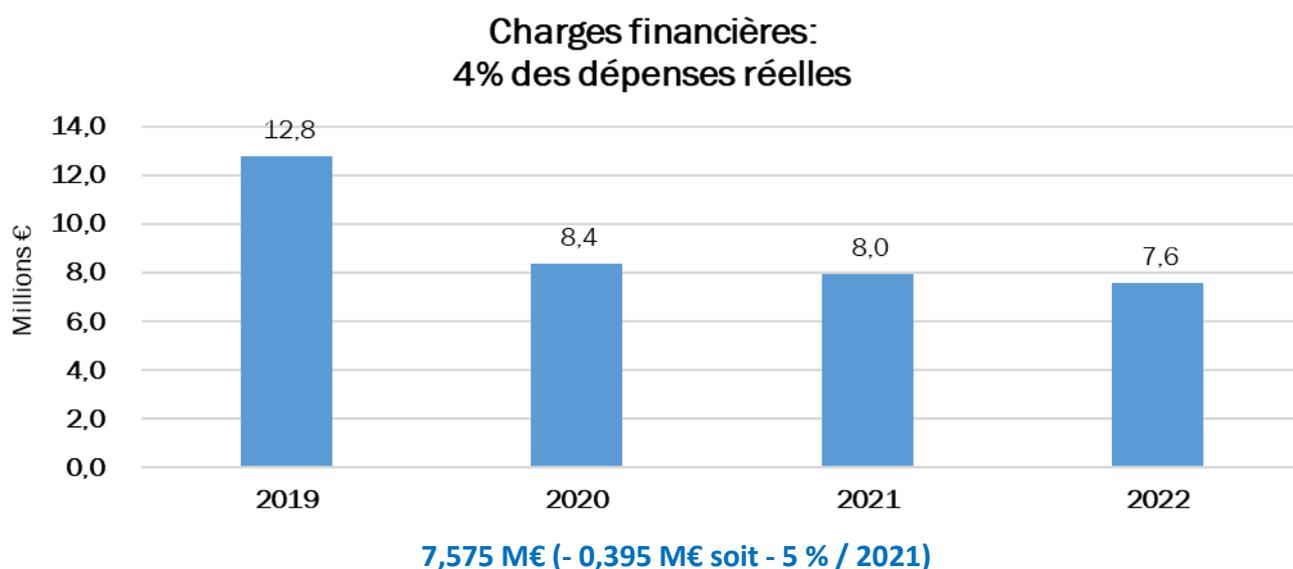
Subventions de fonctionnement versées (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Subventions aux associations et autres	6,428	6,467	6,240	7,136	0,896	14,4%
Subvention CCAS	4,960	5,048	5,432	6,577	1,145	21,1%
Subventions Tours Evénements	3,523	3,649	1,576	1,576	0,000	0,0%
Subvention Grand Théâtre	3,539	3,619	3,619	3,959	0,340	9,4%
Subvention Caisse des Ecoles	0,093	0,095	0,095	0,145	0,050	52,6%
Subvention Département	0,108	0,112	0,127	0,144	0,016	12,7%
Subventions Autres organismes publics	0,122	0,064	0,081	0,142	0,062	76,3%
TOTAL	18,773	19,054	17,171	19,679	2,509	14,6%

L'augmentation des subventions de fonctionnement versées de 14,6% en 2022 s'explique principalement sur les postes suivants :

- **Subventions aux associations** (7,136 M€ en 2022 contre 6,240 M€ en 2021) : versement de subventions aux associations sportives et culturelles en lieu et place de TMVL suite à la mise en application du pacte financier et fiscal (0,684 M€),

- **Subvention au Grand Théâtre** (3,959 M€ en 2022 contre 3,619 M€ en 2021) : la Ville a versé une subvention supplémentaire de 0,340 M€ pour compenser la perte de recettes de billetterie et la hausse du coût de l'énergie,
- **Subvention au CCAS** (6,577 M€ contre 5,432 M€) : la Ville a versé une subvention supplémentaire de 1,145 M€ afin de financer la hausse des dépenses de personnel liée aux revalorisations salariales (point d'indice, RIFSEEP, bas salaires, mesures du Ségur de la Santé) ainsi que les dispositifs de mise à l'abri et Logement d'Abord.

I-9 Les charges financières



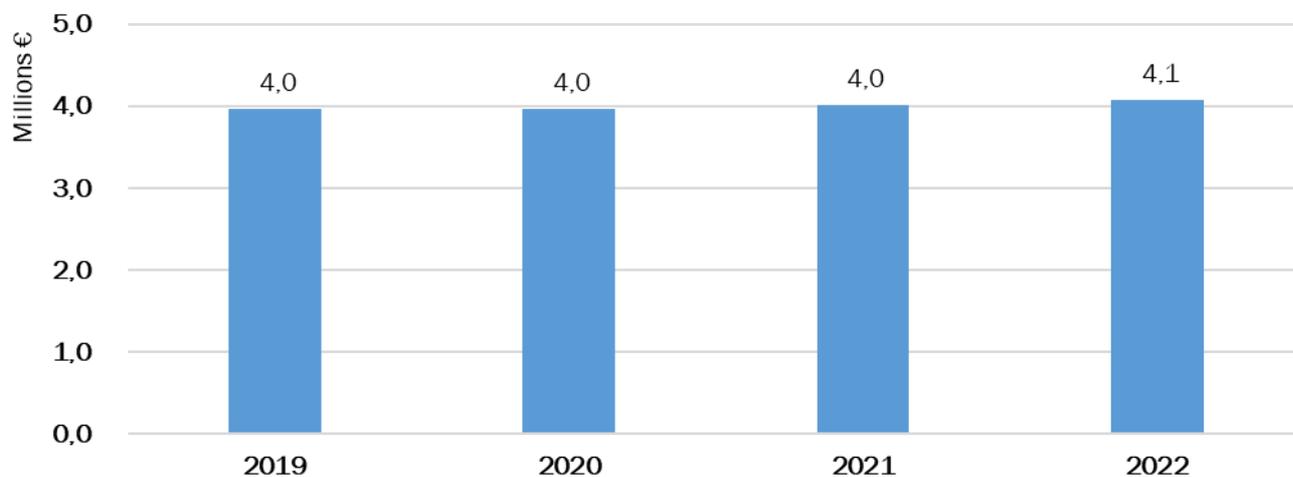
Conséquence de la stratégie de désendettement de la Ville et de la captation de taux d'intérêt attractifs sur les marchés, les **charges financières** (7,575 M€ contre 7,970 M€ en 2021) poursuivent leur décroissance (-0,395 M€) et diminuent ainsi leur poids sur les dépenses de fonctionnement.

Charges financières (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Intérêts	12,790	8,364	7,970	7,575	-0,395	-5,0%
<i>Dont IRA</i>	<i>3,691</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,017</i>	<i>0,017</i>	<i>0,0%</i>
TOTAL	12,790	8,364	7,970	7,575	-0,395	-5,0%

Les 0,017 M€ d'indemnités de remboursement anticipé (IRA) ont été versées dans le cadre d'un remboursement par anticipation d'un emprunt de 5 M€ permettant ainsi à la ville une économie de 1,012 M€ d'intérêts.

I-10 Les autres charges réelles

Contingents: 2 % des dépenses réelles



Contingents : 4,083 M€ (+0,073 M€ soit +1,8% / 2021)

Les **contingents et participations obligatoires** (4,083 M€). Ils correspondent majoritairement aux contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,140 M€) et au contingent incendie (2,907 M€).

Les **autres dépenses et charges exceptionnelles** (3,073 M€) diminuent de 1,780 M€ par rapport à 2021.

Ce poste de dépenses comprend principalement :

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 - notamment titres annulés sur exercice antérieur et chapitre 68 provisions) pour 0,313 M€ (2,504 M€ en 2021),
- Les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations, formations, représentations) pour 1,313 M€ (1,251 M€ en 2021),
- Les atténuations de produits (chapitre 014 correspondant principalement au reversement du Forfait Post-Stationnement à TMVL) pour 0,915 M€ (0,433 M€ en 2021).

I-11 Les dépenses d'ordre

Les **opérations d'ordre** (10,041 M€) concernent les dotations aux amortissements (7,614 M€), l'étalement d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunts (0,927 M€), et les écritures comptables (1,500 M€) liées aux cessions d'actifs (valeur nette comptable et plus-value).

II) L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Comme évoqué précédemment, la situation financière de la commune est en progrès et se rapproche des ratios des villes de la strate. Cela se traduit sur les soldes intermédiaires de gestion déclinés ci-dessous.

En M€	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Recettes de gestion *	185,916	178,564	187,871	203,750	15,879	8,5%
Dépenses de gestion **	152,896	148,151	153,335	168,833	15,497	10,1%
Excédent brut de fonctionnement	33,020	30,413	34,536	34,917	0,381	1,1%
Reprise sur provision	0,654	0,546	0,450	0,303	-0,147	-32,7%
Provision	0,546	0,965	0,356	0,120	-0,236	-66,3%
Résultat courant non financier	33,127	29,994	34,630	35,100	0,470	1,4%
Produits financiers	0,563	0,246	0,301	0,165	-0,136	-45,1%
Charges financières hors IRA	9,099	8,364	7,970	7,558	-0,412	-5,2%
Résultat financier	-8,536	-8,118	-7,669	-7,393	0,276	-3,6%
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	0,351	1,189	3,223	1,346	-1,878	-58,2%
Charges exceptionnelles hors provision	0,840	1,190	2,148	0,193	-1,955	-91,0%
Résultat exceptionnel	-0,489	-0,001	1,075	1,152	0,077	7,2%
Capacité d'autofinancement	24,103	21,876	28,036	28,860	0,824	2,9%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	12,9%	12,1%	14,6%	14,0%		-3,9%

* Recettes réelles de fonctionnement hors cessions, hors reprise sur provision, hors produits financiers et exceptionnels

** Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, hors provision, hors charges financières et exceptionnelles

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est en légère augmentation par rapport à 2021 (+0,381 M€). L'évolution de cet indicateur fera l'objet d'une vigilance particulière afin de prévenir un effet de ciseau dans les années à venir.

Le résultat courant non financier reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

Le résultat financier de -7,393 M€ (-7,669 M€ en 2021) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. Les charges financières poursuivent leur baisse depuis plusieurs années et permettent ainsi d'amoindrir le déficit de ce résultat.

Le résultat exceptionnel (1,152 M€) correspond à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité. Le réalisé 2022 comprend les écritures comptables des produits de cessions de deux hangars vendus par la Ville.

La capacité d'autofinancement (CAF brute) connaît une légère progression en s'établissant à 28,860 M€, soit +2,9% par rapport à 2021.

Elle doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Le taux d'autofinancement (14%) présente une perte de 0,6 point par rapport à l'année dernière (14,6%), liée à la hausse des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022.

L'Etat avait institué en loi de finances rectificative de 2022 une compensation financière pour les collectivités locales au regard de la hausse du coût de l'énergie et de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice dénommée « **filet de sécurité** ».

Pour être éligible, les collectivités devaient remplir trois critères, à savoir :

- taux d'épargne brute (épargne brute/RRF = taux d'autofinancement) à fin 2021 inférieur à 22% ;
- taux d'épargne brute (épargne brute/RRF) à fin 2022 : baisse du ratio de -25%. En outre, la hausse des dépenses liées à l'énergie, l'électricité, le chauffage urbain et les produits alimentaires devait être supérieure ou égale à 50% du montant en valeur absolue de la baisse de l'épargne brute ;
- potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

La Ville n'a pu bénéficier de cette compensation, deux des trois critères étant remplis :

- Taux d'épargne brute à fin 2021 inférieur à 22%. La Ville remplit ce critère avec un taux à 14,6% ;
- Taux d'épargne brute à fin 2022 : baisse du ratio de -25%. La Ville ne remplit pas ce critère avec une baisse de -3,9% ;
- Potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique. La Ville remplit ce critère avec un ratio de 1144,95 € par hab. (strate à 1252,15 € par hab - ratios fiche DGF 2022).

III) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé augmentent de 4,725 M€ soit + 24,8 % par rapport à 2021. Elles comprennent les **financements propres d'investissement (19 %)**, les **subventions d'équipement (16 %)** et les **emprunts souscrits (65 %)**. Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les amendes de police, les cessions d'actifs et les autres recettes.

Recettes d'investissement (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
FCTVA	2,865	3,391	2,397	2,123	-0,274	-11,4%
TLE / Taxe d'aménagement	1,779	1,465	1,497	0,872	-0,626	-41,8%
Cessions d'actifs	11,941	0,059	0,395	1,500	1,105	280,1%
Autres recettes d'investissement	0,665	0,039	0,052	0,032	-0,020	-39,1%
Sous-total financements propres	17,251	4,954	4,341	4,527	0,186	4,3%
Subventions d'équipement reçues	4,714	4,270	4,671	3,862	-0,808	-17,3%
Emprunts souscrits	5,145	5,030	10,030	15,378	5,348	53,3%
Sous-total financements externes	9,859	9,300	14,700	19,240	4,540	30,9%
TOTAL	27,110	14,254	19,041	23,767	4,725	24,8%

Les **financements propres d'investissement** tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 4,527 M€ au 31/12/2022 (contre 4,341 M€ en 2021), soit une hausse de 0,186 M€ par rapport à 2021.

Le **FCTVA**, en corrélation avec le montant de dépenses d'investissement éligibles réalisé l'année N-1, diminue de 0,274 M€.

La **Taxe d'Aménagement** reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, est, quant à elle, en diminution (-0,626 M€) en raison d'une carence en effectifs des services de l'Etat affectés au recouvrement de cette recette.

Les **cessions d'actifs** augmentent de 1,105 M€ entre 2021 et 2022 grâce à la vente de deux hangars (dont l'ancien lieu de stockage des décors du Grand Théâtre).

Les **subventions d'équipement reçues** s'élèvent à 3,862 M€ en 2022 contre 4,671 M€ sur l'exercice 2021 soit -0,8 M€ en raison principalement de la non perception de subventions liée au projet du CCNT (1,575 M€).

Pour 2022, elles se répartissent de la façon suivante :

Partenaires (en K€)	2022
Etat	2 212
<i>Dont DSIL</i>	<i>626</i>
<i>Dont contrat de relance du logement</i>	<i>581</i>
TMVL	800
Département	392
Région	37
Autres	421
<i>Dont Nexity les Hauts de Sainte Radegonde</i>	<i>263</i>
Total	3 862 k€

Parmi les financeurs institutionnels classiques, **l'Etat** est le premier partenaire dans le financement des opérations d'équipement de la Ville de Tours (2,212 M€) grâce au dispositif de la **DSIL** (0,626 M€), qui a contribué notamment au financement de la reconstruction de l'école Jean de la Fontaine, le **contrat de relance du logement** sur le territoire (0,581 M€ pour 648 logements créés en 2021, en dépassement de l'engagement contractuel de création de 620 logements) ou encore via les financements des **agences nationales** (0,444 M€ reçus de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, 0,208 M€ reçus de l'Agence Nationale du Sport et 0,114 M€ reçus de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Les fonds de concours versés par **TMVL** (0,8 M€) en 2022 ont principalement été fléchés sur la modernisation du stade de la Chambrierie et du complexe sportif de la Vallée du Cher.

Quant au Département (0,392 M€), son aide financière s'est principalement portée sur l'opération d'extension de l'école maternelle Jules Ferry.

Concernant les **emprunts**, trois tirages ont été comptabilisés en 2022 pour un montant global de 15,378 M€ :

- 15,000 M€ au titre du prêt octroyé par la Banque Postale en 2021,
- 0,250 M€ suite au 1^{er} déblocage de fonds du prêt vert du Crédit Mutuel contracté en 2021,
- 0,128 M€ correspondant au versement d'un prêt accordé par la CAF pour l'aménagement de la cuisine de la crèche située dans le quartier de l'Europe.

Les **opérations d'ordre** s'élèvent à 12,231 M€.

Elles comprennent :

- Les dotations aux amortissements ;
- L'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de refinancement de 2018 et 2019 ;
- Des opérations comptables se rapportant aux cessions d'actif.

V) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les **dépenses d'équipement** comprenant les travaux en régie (**51 %**), le **remboursement en capital de la dette** (**34 %**) et dans des proportions plus faibles, les **autres dépenses d'investissement** (**15 %**).

Dépenses d'investissement (en M€) Avec dette	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	27,142	23,521	22,508	30,629	8,121	36,1%
<i>Dépenses d'équipement (hors travaux en régie)</i>	<i>26,365</i>	<i>22,777</i>	<i>21,832</i>	<i>30,054</i>	<i>8,222</i>	<i>37,7%</i>
Remboursement en capital de la dette	16,572	14,586	14,836	20,715	5,879	39,6%
Autres dépenses d'investissement	0,475	0,849	0,704	9,283	8,579	1219,0%
TOTAL	44,189	38,956	38,048	60,627	22,579	59,3%

Les dépenses d'investissement gérées en ACP d'un montant de 32,706 M€ (dépenses d'équipement hors travaux en régie de 30,054 M€ + avances de 2,189 M€ et participations de 0,463 M€) sont présentées par thématique selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ainsi qu'il suit :

Thématiques PPI (projets sous AP)	CA 2022
Projets bâtimentaires	16 043 565,11 €
Ecoles en transitions	2 408 870,66 €
hors NPNRU	1 727 040,08 €
NPNRU	681 830,58 €
Equipements petite enfance	20 261,09 €
Equipements sportifs	4 016 132,32 €
hors NPNRU	3 642 106,49 €
NPNRU	374 025,83 €
Equipements culturels	771 386,34 €
Politique alimentaire	352 002,43 €
Travaux bâtiments divers	8 474 912,27 €
Mise en accessibilité des bâtiments (AdAP)	1 088 913,75 €
Remise en état/GER/divers	7 379 298,25 €
NPNRU (maison des associations)	6 700,27 €
Aménagement/espace public	9 814 480,32 €
Nature en Ville	1 660 728,74 €
Opérations maîtrise d'ouvrage VDT	1 660 728,74 €
Fonds de concours à TMVL	0,00 €
Espace public/Voirie	4 594 950,40 €
Attribution de compensation d'investissement	3 600 000,00 €
Fonds de concours à TMVL	816 652,00 €
Stationnement payant (évolution horodateurs)	172 934,40 €
Autres	5 364,00 €
Opérations d'aménagement	3 558 801,18 €
Hors NPNRU	1 369 706,62 €
NPNRU (apports au budget annexe)	2 189 094,56 €
Autres acquisitions et participations	6 848 304,54 €
Ecoles en transitions	1 063 130,94 €
Plan Numérique Educatif	1 063 130,94 €
Acquisitions diverses	5 233 667,38 €
Acquisitions foncières	1 253 536,64 €
Matériels, mobiliers et numérique	3 980 130,74 €
Subventions et participations	551 506,22 €
TOTAL	32 706 349,97 €

Les subventions et participations comprennent l'apport en capital initial auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 0,350 M€ pour la dernière année ainsi qu'à la SPL Efficacité Energétique pour 0,112 M€.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 30,629 M€ pour 2022 contre 22,508 M€ en 2021 soit une forte augmentation de 8,121 M€ (+36,1 %). Le taux de réalisation (dépenses mandatées rapportées aux crédits 2022 de 39,173 M€) ressort à 78,2 % pour l'exercice 2022, contre 77,7 % en 2021.

La **hausse significative des investissements** résulte de la mise en place du plan pluriannuel d'investissement et du schéma directeur immobilier et énergétique ainsi que du renforcement des outils de pilotage stratégique en matière de prospective financière.

Les vingt opérations d'équipement les plus importantes représentent un montant de 19,396 M€ :

Opération :	Réalisé 2022
22010Z0 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022-2024	3 600 000,00 €
20069Z0 STADE DE LA CHAMBRERIE	1 291 558,68 €
22114Z0 ACQUISITIONS FONCIERES 2022-2024	1 253 536,64 €
12508A2 HAUT RUE NATIONALE AMENAGEMENT	1 200 000,00 €
19416M1 INSTALLATIONS FOOTBALLISTIQUES VALLEE DU CHER	1 102 042,73 €
19049Z0 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ (AD'AP)	1 088 913,75 €
19343Z0 STRATÉGIE NUMÉRIQUE DES ÉCOLES	1 063 130,94 €
19407P3 STADE CAMUS - ACCOMPAGNEMENT DU TRANSFERT DU PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	1 046 446,16 €
16513N3 GS J. FONTAINE - 2EME TRANCHE	1 024 561,78 €
22016Z0 BÂTIMENTS ÉDUCATION ET ALIMENTATION 2022-2024	1 019 045,83 €
22024Z0 BÂTIMENTS DIVERS 2022-2024	890 461,78 €
21019Z0 VÉGÉTALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLES	789 349,78 €
16515F0 CENTRE CHOREGRAPHIQUE SITE BEAUMONT	656 025,74 €
21022Z0 BATIMENTS DIVERS 2021	621 919,28 €
18506H1 ECOLES EN TRANSITIONS - ECOLE MATERNELLE J.FERRY - RESTRUCTURATION DU POLE RESTAURATION	537 898,80 €
21016Z0 FONDS DE CONCOURS - TMVL - TRAVAUX VOIRIE ESPACES PUBLICS 2021	500 090,00 €
22019Z0 SITES SPORTIFS 2022-2024	454 256,26 €
21023Z0 STRUCTURES PETITE ENFANCE 2021	439 646,84 €
19396K1 ECOLES EN TRANSITIONS - NPNRU - ECOLE MICHELET	411 283,11 €
21013Z0 SITES SPORTIFS 2021	405 404,09 €
TOTAL	19 395 572,19 €

Le **montant remboursé du capital de la dette** en 2022 s'élève à 20,715 M€ (contre 14,836 M€ en 2021 soit + 5,879 M€).

Les **autres dépenses d'investissement réelles** (9,283 M€) comprennent principalement l'**apurement du compte 1069 pour 6,404 M€**, préalable au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, ainsi que l'avance de trésorerie de 2,189 M€ au budget annexe NPNRU.

Les **opérations d'ordre s'élèvent à 3,062 M€**. Elles comprennent principalement :

- La valorisation des travaux en régie (0,575 M€) ;
- Les subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (0,297 M€) ;
- Des remboursements d'avances et intégration de biens (0,611 M€).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion du plan d'équipement se réalise entièrement selon la méthode des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Il est rappelé que les AP ne recouvrent pas uniquement le plan d'équipement et ne tiennent pas compte des travaux en régie.

À fin 2022, le **stock d'AP** s'élève à 230,739 M€ comprenant 15,846 M€ de révision à la baisse d'AP et 33,569 M€ de nouvelles AP.

Variation du stock d'AP en 2022	Montant
Stock AP au 31/12/2021 (après DM4 de 2021)	213 016 218,25 €
Variation AP existantes en 2022	-15 846 129,53 €
Création AP en 2022	33 569 281,80 €
Stock AP au 31/12/2021	230 739 370,52 €

Les **principales AP créées** en 2022 sont les suivantes (au-delà de 1 M€) :

N°AP et Libellé AP	Montant AP après la DM3 de 2022
2022-589 Attribution de compensation 2022-2024	3 600 000,00 €
2022-594 Bâtiments éducation et alimentation 2022-2024	2 594 000,00 €
2022-598 Bâtiments divers 2022-2024	2 170 270,00 €
2022-595 Sites sportifs 2022-2024	1 820 000,00 €
2022-642 Bibliothèques - acquisitions collection 2022-2027	1 600 000,00 €
2022-608 Interventions CVC hors contrat 2022-2024	1 503 000,00 €
2022-638 Matériels de transport Parc Auto 2022-2024	1 480 630,30 €
2022-615 Matériels spécifiques 2022-2024	1 136 116,79 €

Le stock d'AP à fin 2022 de 230,7 M€ comprend 52,8 M€ de dépenses réalisées avant 2022, 32,7 M€ de dépenses réalisées en 2022 et 145,2 M€ de dépenses restant à financer (CP ultérieurs à 2022 à la DM3 de 2022).

Le **ratio de couverture des AP/CP** concernant uniquement le plan d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23), indicateur de maîtrise de la gestion pluriannuelle en APCP par la collectivité, et correspondant au rapport entre les restes à mandater sur les AP affectées et les CP mandatés au cours de l'exercice, s'élève à 5,7 années.

Ratio de couverture des AP/CP au 31/12/2022	
Capacité d'investissement de la Ville (= Dépenses d'équipement réalisées 2022 - Chap 20, 204, 21, 23 ; hors travaux en régie (a))	30 053 955,41 €
Reste à financer au 31/12/2022 (b)	172 293 877,42 €
Ratio de couverture = reste à financer (b) / capacité d'investissement de la Ville (a)	5,7

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes.

Le **financement des investissements** est assuré de la façon suivante :

Financement du plan d'équipement (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Capacité d'autofinancement hors IRA	24,103	21,876	28,036	28,860	0,824	2,9%
Subventions d'équipement	4,714	4,270	4,671	3,862	-0,808	-17,3%
Autres recettes définitives d'investissement	17,251	4,954	4,341	4,527	0,186	4,3%
Correction solde reprise - provision	-3,584	-0,419	0,094	0,183	0,089	94,7%
Variation de la dette	-7,732	-9,556	-4,807	-5,338	-0,531	11,1%
Variation du fonds de roulement	-7,131	3,245	-9,124	7,818	16,941	-185,7%
Dépenses d'investissement hors dette	27,621	24,370	23,211	39,912	16,700	71,9%

La capacité d'autofinancement poursuit sa croissance depuis 2020 pour atteindre un montant de 28,860 M€ en 2022 (+0,824 M€ / 2021), tandis que le niveau des subventions d'équipement baisse de 0,808 M€ par rapport à 2021.

Ces recettes, associées à la mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 7,818 M€, permettent de financer les dépenses d'investissement de 39,912 M€ mais également de poursuivre le désendettement de la Ville à hauteur de 5,338 M€.

VI) LA GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette adoptée par la Ville de Tours alliant **maîtrise de l'encours et réduction de son coût** se traduit par une évolution favorable des indicateurs associés à la dette.

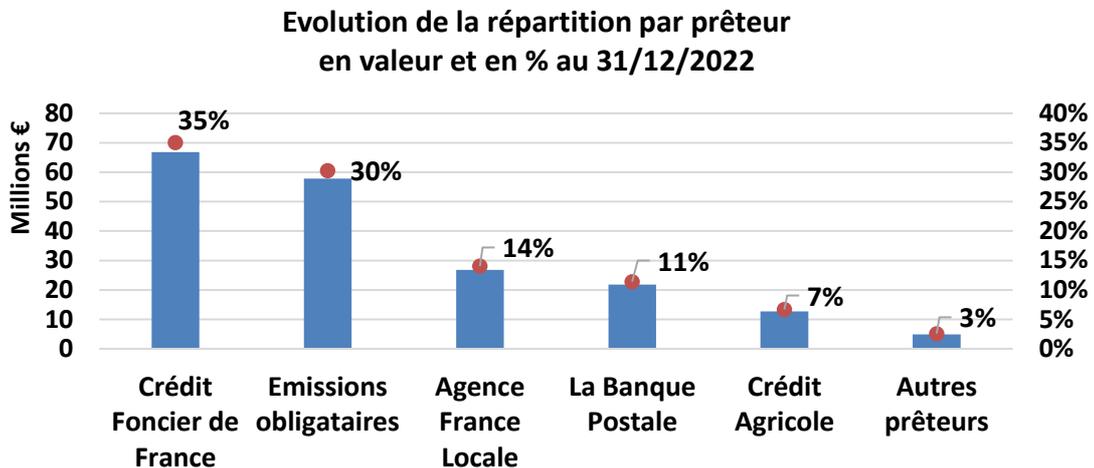
Evolution de l'endettement (en M€)	2019	2020	2021	2022	Evolution CA 2022/CA 2021	
					Valeur	%
Intérêts de la dette	9,099	8,364	7,970	7,558	-0,412	-5,17%
Remboursement du capital	16,572	14,586	14,836	20,715	5,879	39,63%
Annuité de la dette	25,671	22,950	22,807	28,274	5,467	23,97%
Emprunts souscrits	5,145	5,030	10,030	15,378	5,348	53,32%
IRA capitalisée	3,691	0,000	0,000	0,000	0,000	
Variation de l'endettement	-7,736	-9,556	-4,807	-5,338	-0,531	11,05%
Encours de dette au 31/12/N	210,727	201,171	196,365	191,027	-5,338	-2,72%
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,32%	4,16%	4,06%	3,96%		-2,52%
Annuité / RRF	13,69%	12,71%	11,89%	13,75%		15,70%
Encours de dette / RRF	105,32%	111,05%	101,91%	92,93%		-8,81%
Encours de dette / CAF	8,7 ans	9,2 ans	7,0 ans	6,6 ans	-0,4 ans	-5,49%
Encours de dette / hab (en €)	1 505,59	1 451,28	1 410,36	1 366,01	- 44,35	-3,14%

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la Ville de Tours s'élève à 191,03 M€, en diminution de - 5,34 M€ par rapport à l'encours de dette à fin 2021 (196,37 M€). Ce désendettement correspond à un montant d'emprunts tirés (15,38 M€) inférieur au montant d'emprunts remboursés (20,72 M€). La **dette recule avec depuis fin 2021 un encours maintenu en dessous de 200 M€.**

Les 15,38 M€ d'emprunts tirés correspondent aux contrats suivants :

- 15 M€ auprès de la Banque Postale dont 5 M€ sur du taux fixe à 0,56% et 10 M€ sur du taux fixe à 0,61% à rembourser sur 15 ans (contrats signés fin 2021),
- 0,25 M€ auprès du Crédit Mutuel sur du taux fixe à 0,65% à rembourser sur 15 ans (contrat signé fin 2021),
- 0,13 M€ auprès de la CAF sur du taux fixe à 0% à rembourser sur 10 ans (prêt affecté à l'opération du multi-accueil Europe, convention signée fin 2020).

L'encours de dette par prêteur à fin 2022 se répartit ainsi qu'il suit :



Le désendettement se traduit également par un **taux d'endettement (encours de dette / RRF) à fin 2022 inférieur à 100% (92,93%)** et un ratio à fin 2022 de 1 366 € par habitant contre 1 410 € à fin 2021. Toutefois, elle reste à un niveau supérieur aux communes de plus de 100 000 habitants hors Paris (1 087 €/hab. en 2021 selon la DGCL depuis des données DGFIP).

En outre, la **dette saine** de la Ville (100% classé 1A selon la charte de bonne conduite soit le risque le plus faible) de l'ensemble des emprunts conjuguée à une **solvabilité financière satisfaisante** garantissent à la Ville une qualité de signature pour les futurs emprunts qu'elle aura à contracter.

La capacité de désendettement (encours de dette/CAF) s'est encore améliorée en 2022 pour atteindre 6,6 ans alors qu'elle était de 9,2 ans en 2020 et 7 ans en 2021. **Depuis 2020, la Ville a donc gagné 2,6 années en capacité de remboursement** de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne. Pour mémoire, graduation de solvabilité financière communément utilisée pour apprécier la qualité de signature des collectivités :



Le coût de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) continue de reculer : le **taux moyen de la dette est de 3,96%** fin 2022 contre 4,06% fin 2021, soit une baisse de -2,52%. Les opportunités de financement saisies par la Ville en 2021 (emprunts de 55 M€ mobilisables sur 3 ans avec des taux fixes inférieurs à 0.81%) permettent de faire baisser le coût de la dette grâce au tirage progressif de ces emprunts, couplé dans le même temps avec l'extinction d'emprunts à taux plus élevés.

Il n'en demeure pas moins que **les charges financières restent plus élevées que celles des communes de + de 100 000 habitants, même si l'écart se réduit** progressivement (2,5 % à fin 2021 - source DGFiP).

VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS

VII-1 Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours

Le Grand Théâtre de Tours est un service culturel majeur, géré sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière au sein d'un budget annexe.

Ses missions sont définies dans une **convention pluriannuelle d'objectifs** (CPO) signée par l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Tours, représentés au sein du **conseil d'exploitation** et pour une durée de 5 ans (2019-2023). Elles comprennent notamment :

- La réalisation, production et diffusion des œuvres lyriques et symphoniques ;
- Le soutien aux forces artistiques professionnelles présentes et accueillies dans l'établissement ;
- L'élaboration d'une relation approfondie avec les publics ;
- Le renforcement des liens avec le territoire ;
- La réalisation d'une programmation annuelle.

Les **résultats 2022**, marqués par un difficile retour du niveau de fréquentation d'avant Covid et une hausse du coût de la masse salariale, sont les suivants :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	158 883,00	7 243 821,95	7 402 704,95
- Réalisations - Titres émis	97 719,40	6 786 421,77	6 884 141,17
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)		7 243 821,95	7 402 705,04
- Réalisations - Mandats émis	158 883,09	6 958 451,83	7 010 394,61
	51 942,78		
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	45 776,62	-172 030,06	-126 253,44

Le **résultat de l'exercice** 2022 indique un déficit global de 0,126 M€, réparti comme suit :

- +0,046 M€ pour la section d'investissement (+0,010 M€ en 2021) ;
- - 0,172 M€ pour la section de fonctionnement (+ 0,269 M€ en 2021).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	51 883,09	0,00	45 776,62	97 659,71
FONCTIONNEMENT	584 763,95	0,00	-172 030,06	412 733,89
TOTAL	636 647,04	0,00	-126 253,44	510 393,60

L'excédent global de clôture, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à 0,510 M€ contre 0,637 M€ en 2021.

La section de fonctionnement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/21	
					Valeur en M€	%
Section Fonctionnement						
011 - Charges à caractère général	0,887	0,686	1,229	1,083	-0,146	-12%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5,377	4,703	4,681	5,735	1,054	23%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,057	0,074	0,077	0,098	0,021	27%
65 - Autres charges de gestion courante	0,048	0,012	0,016	0,026	0,011	68%
66 - Charges financières	0,001	0,000	0,000	0,001	0,001	NS
67 - Charges exceptionnelles	0,001	0,209	0,018	0,016	-0,003	-14%
023 - Virement à la section d'investissement						
TOTAL DEPENSES	6,371	5,685	6,021	6,958	0,938	16%
002 - Résultat de fonctionnement reporté						
013 - Atténuations de charges	0,005	0,010	0,213	0,008	-0,206	-96%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,907	0,223	0,598	0,633	0,035	6%
74 - Dotations et participations	5,384	5,383	5,416	5,872	0,457	8%
- dont subvention de la Ville	3,539	3,619	3,619	3,959	0,340	9%
- dont autres	1,845	1,763	1,797	1,913	0,117	6%
75 - Autres produits de gestion courante	0,025	0,010	0,014	0,031	0,017	126%
77 - Produits exceptionnels	0,072	0,036	0,049	0,242	0,193	395%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,000		
TOTAL RECETTES	6,392	5,661	6,289	6,786	0,497	8%

Les dépenses de fonctionnement (6,958 M€) sont en hausse de 16% par rapport à 2021 principalement en raison des charges de personnel (+1,054 M€).

Les charges variables de l'établissement, notamment de personnel, dépendent essentiellement de son activité artistique : production de spectacles et construction de décors. Celle-ci est programmée avec une anticipation moyenne de deux ans, selon les habitudes du spectacle vivant. La mise en place de coproductions entre maisons d'opéra et l'engagement des artistes se fait ainsi avec une anticipation forte par rapport au calendrier budgétaire de la collectivité. La hausse des charges à caractère général et de personnel entre 2021 et 2022 traduit donc un redémarrage de l'activité de l'établissement au sortir de la période de covid, programmé dès 2021. Cette hausse a été accentuée par l'inflation générale, y compris au niveau des minima salariaux conventionnels applicables aux intermittents artistes et techniciens. De plus, on rappelle que l'année 2021 avait été marquée par des annulations de spectacles, entraînant une non réalisation de certaines dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, les **recettes de fonctionnement (6,786 M€)** augmentent seulement de 0,497 M€ soit +8 % par rapport à 2021.

Le poste « Atténuation de charges » comprenait en 2021 le versement de la prise en charge par l'Etat du chômage partiel des musiciens pendant la période COVID. Cette aide n'ayant plus lieu d'être, nous constatons une baisse de 0,206 M€ en 2022.

Les produits des services, correspondant principalement aux recettes de la billetterie, ont connu une progression de 6% par rapport à 2021 (+0,035 M€) mais peine, cependant, à retrouver leur niveau de 2019.

Les subventions perçues par le Grand Théâtre sont en augmentation de 0,457 M€ dont une subvention exceptionnelle de 0,340 M€ versée par la Ville en fin d'année 2022.

Les produits exceptionnels en 2022 ont évolué de +0,293 M€ grâce au mécénat et à la collecte de fonds organisée dans le cadre du soutien à l'Ukraine.

La section d'Investissement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/21	
					Valeur en M€	%
Section Investissement						
20 - Immobilisations incorporelles	0,000	0,010	0,000	0,000		
21 - Immobilisations corporelles	0,048	0,043	0,091	0,052	-0,039	-43%
020 - Dépenses imprévues	0,000	0,000	0,000	0,000		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections						
TOTAL DEPENSES	0,048	0,053	0,091	0,052	-0,039	-19%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,000	0,000	0,000	0,000		
13 - Subventions d'investissement	0,000	0,000	0,024	0,000	-0,024	-
21 - Immobilisations corporelles	0,000	0,000	0,000	0,000		100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,057	0,074	0,077	0,098	0,021	27%
021 - Virement de la section de fonctionnement						
TOTAL RECETTES	0,057	0,074	0,101	0,098	-0,003	-3%

Elle est financée uniquement par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 0,098 M€.

Les dépenses d'équipement (0,052 M€) comprennent :

- l'équipement informatique de l'établissement ;
- le renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- du matériel destiné à l'entretien des 8 000 m² du bâtiment ;
- des équipements conformes au parc de matériel standard de la profession.

VII-2 Le budget annexe des Prestations Cimetières

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) dont les résultats sont présentés ci-dessous.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	360 820,14	295 844,32	656 664,46
- Réalisations - Titres émis	27 275,45	158 548,68	185 824,13
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	360 820,14	295 844,32	656 664,46
- Réalisations - Mandats émis	159 986,20	196 945,83	356 932,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	-132 710,75	-38 397,15	-171 107,90

Le **résultat de l'exercice** 2022 présente un déficit global de 0,171 M€, réparti comme suit :

- - 0,133 M€ pour la section d'investissement (contre +0,020 M € en 2021);
- - 0,038 M€ pour la section de fonctionnement (contre - 0,012 M€ en 2021).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	265 175,82	0,00	-132 710,75	132 465,07
FONCTIONNEMENT	91 844,32	0,00	-38 397,15	53 447,17
TOTAL	357 020,14	0,00	-171 107,90	185 912,24

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 0,186 M€ contre 0,357 M€ à la clôture 2021.

La section de fonctionnement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/2021	
					En M€	%
Section de fonctionnement						
011 - Charges à caractère général	0,125	0,182	0,197	0,170	-0,027	-14%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,037	0,026	0,030	0,027	-0,003	-10%
TOTAL DEPENSES	0,162	0,208	0,227	0,197	-0,030	-13%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,239	0,248	0,211	0,159	-0,052	-25%
77 - Produits exceptionnels	0,005	0,000	0,005	0,000	-0,005	
TOTAL RECETTES	0,244	0,248	0,215	0,159	-0,030	-14%

Le **principal poste de dépenses** est constitué des charges à caractère général (86 % des charges totales de fonctionnement) qui s'élèvent à 0,197 M€ en 2022 contre 0,227 M€ en 2021.

Il inclut le coût d'acquisition des matériaux pour les aménagements de caveaux qui seront revendus, ainsi que les frais d'administration générale refacturés par le budget principal au budget annexe des prestations cimetières.

L'année 2022 a été marquée par un manque d'effectifs au sein des équipes techniques (postes vacants, congés maladie ou accidents du travail). La priorité étant donnée à l'activité de reprises administratives des sépultures (Budget principal), les prestations aux opérateurs ainsi que les constructions de caveaux (budget annexe prestations cimetières) ont été retardées. Le ralentissement de l'activité a donc engendré une diminution des consommations de matières premières (-0,023 M€) et de frais d'administration générale (-0,008 M€).

Les **opérations d'ordre** représentent les dotations aux amortissements relatives aux équipements achetés pour l'exercice de l'activité. Ce poste s'est élevé à 0,027 M€ en 2022 et permet de renouveler les équipements.

Le **financement de ce budget** provient exclusivement des ventes de produits et de prestations de services pour 0,159 M€. Il s'agit de la vente des nouveaux caveaux installés dans les espaces concédés. Les familles ou les opérateurs funéraires peuvent également faire appel à la ville pour les inhumations, dispersions, exhumations, creusements de fosses et constructions de caveaux. Cette action de la Ville, dans un domaine concurrentiel, participe notamment à une régulation tarifaire des opérateurs funéraires. La vente de caveaux et monuments reste stable avec une recette à 0,103 M€ mais celles des prestations de services (creusements de fosses, ouverture et fermeture de caveaux) connaissent une nette diminution (-0,018 M€) en raison du manque de personnel pour assurer ces missions.

La section d'investissement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/2021	
					En M€	%
Section d'investissement						
20 - Immobilisations incorporelles	0,001	0,000	0,000	0,015	0,015	
21 - Immobilisations corporelles	0,006	0,035	0,010	0,145	0,135	NS
TOTAL DEPENSES	0,007	0,035	0,010	0,160	0,150	NS
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,037	0,026	0,030	0,027	-0,003	-10%
TOTAL RECETTES	0,037	0,026	0,030	0,027	-0,003	-10%

Elle est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 0,027 M€. Les dépenses d'investissement d'un montant de 0,160 M€ correspondent à diverses acquisitions de matériel (mini pelle, camion grue, grue) et un logiciel de gestion des cimetières. Suite à des difficultés d'approvisionnement les véhicules commandés en 2021 ont été payés et livrés en 2022.

VII-3 Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Le budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouveau Urbain) a été créé en 2021. La mise en œuvre de ce programme concerne, sur le territoire de la Ville de Tours, les quartiers Sanitas et Maryse Bastié.

La Ville de Tours s'est constituée maître d'ouvrage pour mener ce projet NPNRU, lequel contient des opérations d'aménagement menées en régie directe. Aussi, les opérations d'aménagement doivent obligatoirement faire l'objet d'un suivi dans un budget annexe à comptabilité de stocks dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe permet de ne pas bouleverser l'économie du budget des collectivités du fait de ces opérations, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci et de retracer aisément les mouvements comptables.

Les **opérations d'aménagement** identifiées dans le budget annexe concernent les secteurs suivants du quartier du Sanitas :

- Hallebardier
- Marie Curie
- Rotonde
- Claude Bernard
- Saint Paul dans le cadre de l'avenant 2 de la convention signée avec l'ANRU

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	2 623 818,65	2 774 631,65	5 398 450,30
- Réalisations - Titres émis	2 215 789,56	2 288 237,00	4 504 026,56
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	2 623 818,65	2 774 631,65	5 398 450,30
- Réalisations - Mandats émis	2 204 379,58	2 288 237,00	4 492 616,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	11 409,98	0,00	11 409,98

Le **résultat de l'exercice** 2022 présente un excédent global de 0,011 M€, réparti comme suit :

- +0,011 M€ pour la section d'investissement;
- 0 M€ pour la section de fonctionnement.

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-26 695,00	0,00	11 409,98	-15 285,02
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-26 695,00	0,00	11 409,98	-15 285,02

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à -0,015 M€.

La **section de fonctionnement (en M€)** se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/21	
			Valeur	%
011 - Charges à caractère général	0,027	2,262	2,235	8372%
012 - Charges de personnel et frais assimilés				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,027		
65 - Autres charges de gestion courante				
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
023 - Virement à la section d'investissement				
TOTAL DEPENSES	0,027	2,288	1,343	5032%
013 - Atténuations de charges				
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,084	0,084	
74 - Dotations et participations				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,027	2,204	2,178	8158%
TOTAL RECETTES	0,027	2,288	2,262	8472%

La section d'Investissement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/21	
			Valeur	%
20 - Immobilisations incorporelles				
21 - Immobilisations corporelles				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,027	2,204	2,178	NS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
TOTAL DEPENSES	0,027	2,204	2,178	NS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
10 - Dotations, fonds divers et réserves				
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et Dettes assimilées		2,189	2,189	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,027	0,027	
21 - Immobilisations corporelles				
021 - Virement de la section de fonctionnement				
TOTAL RECETTES	0,000	2,216	2,216	

Pour sa seconde année d'exercice, ce budget annexe comprend pour principale réalisation l'acquisition par la Ville du foncier CROUS dans le **secteur Hallebardier** pour 2,172 M€.

Les autres dépenses ont principalement concerné des études, notamment celles relatives à la réhabilitation de l'immeuble du CROUS et aux espaces publics Marie Curie. Elles ont également été liées aux démarches de concertation (réunions publiques, exposition, groupes de travail...) et à de premières actions d'urbanisme transitoire sur le site Saint-Paul.

Le versement d'une subvention de 0,084 M€ par l'ANRU pour **l'opération Marie Curie** a été perçue fin 2022. Elle fait suite à la signature de la promesse de vente entre la Ville de Tours et Tours Habitat en mai 2022, l'acquisition du terrain étant prévue à la fin du printemps 2023, après la déconstruction du bâti existant par Tours Habitat. Une partie du foncier sera ensuite cédé en 2024 à Bouygues Immobilier (une promesse a été signée en novembre 2022), qui débutera alors la réalisation du programme immobilier convenu avec la Ville de Tours.

Afin de financer les dépenses des opérations d'aménagement, **l'avance de trésorerie du budget principal** à ce budget annexe en 2022 s'élève à 2,189 M€.

Annexe : PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation financière du budget a été complétée en 2022 par une présentation par politique publique. Cette annexe retrace les mouvements réalisés sur l'exercice correspondant aux mouvements réels du budget hors reprise des résultats 2021. Ceux-ci s'élèvent à :

- 177,416 M€ en dépenses et 207,367 M€ en recettes de fonctionnement,
- 53,649 M€ en dépenses et 22,267 M€ en recettes d'investissement.

Missions - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Engager la transition écologique du territoire	18,400	8,672	9,944	0,943
Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous	10,680	2,083	1,166	0,005
Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge	66,961	17,479	13,027	2,723
Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble	19,027	0,851	0,978	
Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde	24,979	3,899	4,007	0,299
Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine	4,800	2,341	0,443	0,032
Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre	32,570	172,042	24,084	18,265
TOTAL	177,416	207,367	53,649	22,267

La présentation se décline suivant sept grandes missions thématiques, correspondant au périmètre des 7 commissions municipales.

1. Engager la transition écologique du territoire

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 18,40 M€ en dépenses et 8,672 M€ en recettes de fonctionnement,
- 9,944 M€ en dépenses et 0,943 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous	11,853	1,000	5,792	0,609
P20 Susciter une transition énergétique			0,411	
P30 Stratégie mobilités zéro carbone 2040	1,731	7,576	0,214	
P40 Plan nature en Ville	3,777	0,083	1,200	0,071
P50 Anticiper et accompagner la transformation urbaine	0,264		2,313	0,263
P60 Améliorer la santé environnementale	0,775	0,013	0,014	
TOTAL M70	18,400	8,672	9,944	0,943

2. Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 10,680 M€ en dépenses et 2,083 M€ en recettes de fonctionnement,
- 1,166 M€ en dépenses et 0,005 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Plan Tours solidaire	8,787	0,436	0,021	0,000
P20 Promouvoir la cohésion sociale	1,082	0,053	1,137	0,005
P30 Instaurer une politique du logement d'abord	0,811	1,594	0,008	
TOTAL M60	10,680	2,083	1,166	0,005

3. Mettre la ville au service de l'émanicipation dès le plus jeune âge

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 66,961 M€ en dépenses et 17,479 M€ en recettes de fonctionnement,
- 13,027 M€ en dépenses et 2,723 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Programme Ecoles en transition	32,069	4,202	5,620	0,732
P20 Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale	6,541	3,873	0,942	0,126
P30 Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux	13,970	7,263	0,967	0,292
P40 Promouvoir l'attractivité de la ville estudiantine	0,020	0,069		
P50 Faciliter le sport comme facteur d'inclusion	14,132	2,071	2,888	0,560
P60 Soutenir le Sport de haut niveau	0,230		2,611	1,013
TOTAL M50	66,961	17,479	13,027	2,723

4. Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 19,027 M€ en dépenses et 0,851 M€ en recettes de fonctionnement,
- 0,978 M€ en dépenses et aucune recette d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Faire vivre la co-construction et les instances de la démocratie permanente	4,886	0,350	0,313	
P20 Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales	1,387	0,035	0,009	
P30 Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie	4,002	0,462	0,132	
P40 La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble	8,752	0,004	0,525	
TOTAL M20	19,027	0,851	0,978	0,000

5. Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 24,979 M€ en dépenses et 3,899 M€ en recettes de fonctionnement,
- 4,007 M€ en dépenses et 0,299 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Développer les pratiques artistiques à tout âge	5,930	1,840	1,173	0,189
P20 Créer du lien entre les artistes et les habitants	0,128	0,000	0,081	
P30 Favoriser et soutenir la culture populaire	10,609	1,844	2,485	0,110
P40 Favoriser le développement de l'écosystème culturel	6,955	0,059	0,006	
P50 Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville	1,117	0,100	0,262	
P60 Ancrer la Ville dans une dynamique internationale	0,239	0,056		
TOTAL M30	24,979	3,899	4,007	0,299

6. Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 4,800 M€ en dépenses et 2,341 M€ en recettes de fonctionnement,
- 0,443 M€ en dépenses et 0,032 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours	3,780	1,463	0,181	
P20 Accompagner et soutenir le commerce local	0,958	0,778	0,126	
P30 Engager Tours dans la transition agro-écologique		0,100		
P40 Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »	0,061		0,136	0,032
TOTAL M40	4,800	2,341	0,443	0,032

7. Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre

Le réalisé 2022 sur cette mission s'élève à :

- 32,570 M€ en dépenses et 172,042 M€ en recettes de fonctionnement,
- 24,084 M€ en dépenses et 18,265 M€ en recettes d'investissement.

Programmes - CA 2022 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Assurer la pérennité financière de la collectivité	12,118	167,601	21,067	18,245
P20 Développer les relations partenariales externes	0,228			
P30 Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité	0,944	0,177	0,006	
P40 Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité	2,521	1,236	0,013	
P50 Moderniser l'action publique communale au service des citoyens	16,758	3,029	2,998	0,020
TOTAL M10	32,570	172,042	24,084	18,265